

JUSTICE

Compiègne répond de harcèlement

L'ex-régisseur a-t-il été victime d'humiliations, de vexations ? Il a cité hier devant le tribunal correctionnel le directeur des théâtres de Compiègne et la municipalité.

MARIELLE MARTINEZ



Me Karine Parent, conseil de
Marc Lemoine.

Floc-floc des roulettes dans le tribunal de Compiègne. Armées de lourdes valises, les deux avocates d'Éric Rouchaud assèment un dossier de 500 pages pour défendre le directeur des théâtres de Compiègne, cité pour harcèlement moral. Paf, une, deux fois, M e Nathalie Senyk laisse tomber l'épais pavé constitué des demandes de décharges syndicales, déposé par l'ex-régisseur en chef, Marc Lemoine. Ce n'est pas un jeu de manches, c'est du bruitage. Au service d'une thèse : leur client est un cadre qui a fait face à un subordonné « *procédurier* », « *agressif* ».

Autant de réponses que Marc Lemoine a opposées à la dégradation de ses conditions de travail, argumente son avocate, M e Karine Parent. Son client, condamné par le tribunal de police en avril 2015 suite à un accrochage avec le directeur, entend bien jouer le match retour. « *Il y a des victimes qui font des dépressions, d'autres se battent.* » L'ex-régisseur, qui avait été muté par la Ville en juillet 2005, est de cette trempe.

Il attaque la commune à quatre reprises devant le tribunal administratif, jusqu'à obtenir en 2013 une réintégration pleine et entière ; entre-temps, il refuse de partager un bureau avec des colis, puis avec les dossiers d'un élu ou encore, dans un lieu de stockage d'œuvres d'art. Il rejette de même les missions qui ne sont pas celles de son ancien poste.

Le combat dure une dizaine d'années : rapports de la médecine du travail, de l'inspection du travail, du CHSCT... Marc Lemoine va même jusqu'à faire la grève de la faim. « *Ce n'est pas anodin* », vient témoigner en sa faveur la représentante syndicale (CFTC) des agents communaux. À l'origine de ce conflit, le président du tribunal Pascal Cladière croit deviner « *une incompatibilité d'humeur* » entre deux fortes personnalités.

À l'audience, le directeur, en costume gris, sans cravate, reste posé. Marc Lemoine, en doudoune sans manches et baskets, peste, conteste et impatient de s'expliquer. Pour ce dernier, l'étincelle serait les Nuits transurbaines. Le grand projet d'Éric Rouchaud en 2003. « *Un fiasco financier* », se souvient l'ex-régisseur. « *J'ai refusé d'y participer, je ne voulais pas que mon nom y soit associé. J'aurais dû être sanctionné, je ne l'ai pas été. La Ville qui a mené un procès, qui l'a perdu (Ndlr contre la société de production du spectacle), n'a sans doute pas osé...* »

« MISE AU PLACARD »

ET « DÉPRESSION »

En faveur de l'ex-régisseur : ses états de service, quinze ans à gravir les échelons un à un, les 22 témoignages recueillis sur ses qualités professionnelles et humaines. Contre son adversaire : une série de départs enregistrés au sein du théâtre de Compiègne. Cinq secrétaires se succèdent en quatre ans, d'anciens collaborateurs évoquent « *mise au placard* », « *dépression* » et « *manipulation* ». « *Élément dénominateur à tous ces conflits ? Éric Rouchaud* », pointe M e Karine Parent.

En 2011, des agents confient au médecin du travail : « *Le directeur nous parle comme à des chiens...* » Selon la CFTC, cinq autres personnes font état de difficultés avec le directeur du théâtre. Une deuxième plainte a été déposée contre lui. Dans le prétoire, l'une des agents est en larmes.

En face, les avocats du directeur des théâtres et de la Ville, qui plaident la relaxe, agitent une pétition contre Marc Lemoine, signée par 19 des ex-collègues, en avril 2015. « *Que veulent-ils ? Qu'on leur garantisse la sécurité !* »

Décision mise en délibérée au 28 juin.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

